



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 05 septembre 2022 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le 01 septembre 2022

Présents :

Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M. FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. TEYSSEDOU Adrien.

Procuration(s) :

Absent(s) : M. VIERGE Guy

Excusé(s) :

Retardataire(s) : M. BISSIERES Sylvain Frédéric arrivé à 20h38

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ DELIBERATIONS

- Adhésion à l'assistance mutualisée par TE 47 auprès des communes pour la maîtrise des infrastructures de communication électroniques, et des redevances dues par les opérateurs en communications électroniques
- Dépôts sauvages
- Désaffectation et aliénation de multiples chemins ruraux après enquête publique unique
- Convention de mise à disposition de la Salle des Fêtes
- Réfection chemin des Anjeaux

2/ INFORMATIONS

- Rapport annuel du « Service Déchets » de la communauté des communes
- Changement du contrat de maintenance et bail des photocopieurs
- Diagnostics pour les logements communaux
- Etat des lieux de sortie d'un logement de la Maison Casagrande

3/ ECHANGES

- Projets « Assistance à la mise en place d'un projet global et réinvestissement du patrimoine communal », organisation des journées des 9 et 10 septembre.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

Approbation CR réunion précédente :

Compte rendu conseil du 04/07/2022 : Madame Claudie Blot signale une omission. Il avait été évoqué la réalisation d'un arrêté pour une zone non-fumeur devant l'école ce qui n'apparaît pas dans le compte rendu. Monsieur le Maire confirme et indique que l'arrêté sera bien effectué.

1 – Délibérations :

- 2022_DE_35 : Adhésion à l'assistance mutualisée par Territoire d'Energie 47 auprès des communes pour la maîtrise des infrastructures de communication électroniques, et des redevances dues par les opérateurs en communications électroniques

Monsieur le Maire indique que les redevances dues par les opérateurs de réseaux de communication aux collectivités ne sont pas régulièrement acquittées. Ces redevances sont la redevance d'occupation du domaine public (RODP) et les redevances locatives des infrastructures d'accueil de communications électroniques appartenant aux collectivités. Le coût de l'adhésion reposera sur le reversement par chaque collectivité d'un pourcentage des sommes récupérées grâce à l'action de TE 47.

Le conseil accepte que la commune de Gavaudun adhère à la mission mutualisée proposée par TE 47 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention :)0

- 2022_DE_36 : Dépôts sauvages

Monsieur le Maire indique que l'instauration d'une amende visant les personnes effectuant un dépôt sauvage a été voté en conseil communautaire. Le montant de l'amende a été fixé à 150 €. Monsieur le Maire indique qu'il aurait préféré un montant plus dissuasif.

Le conseil accepte que la commune adopte le paiement d'une amende pour les dépôts sauvages et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour :9 , Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022_DE_37 : Désaffectation et aliénation de multiples chemins ruraux après enquête publique unique

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique a reçu un avis favorable de la part du commissaire-enquêteur et les 2 mois, permettant aux riverains de se constituer en association et se charger de l'entretien, sont écoulés. Monsieur le Maire propose donc au conseil de désaffecter les 4 chemins concernés, de fixer le prix de vente desdits chemins à un montant de 200€ unitaire et de mettre en demeure les riverains des terrains attenants à leurs propriétés.

Le conseil est favorable à la désaffectation et aliénation des chemins et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022_DE_38 : Convention de mise à disposition de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention avec état des lieux établie par Mme Pauline Gajac. Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la délibération

Vote : Adoptée (Pour :10 , Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022_DE_39 : Réfection chemin des Anjeaux

Monsieur le Maire présente le devis de réfection du tronçon du chemin. Le coût de la remise en état se monte à 9256 € TTC pour 525 m² de chemin. Du fait de l'adressage, l'accès se fait par ce côté du chemin qui n'est pas carrossable et laisse échapper des pierres à chaque forte pluie jusqu'à la route de Cuzorn. Monsieur le Maire propose d'avancer les travaux avant l'hiver.

Le conseil municipal est favorable à la réfection partielle du chemin des Anjeaux

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Informations :

- Rapport annuel du « Service Déchets » de la communauté des communes

Monsieur le Maire fait un résumé du rapport annuel. Le rapport met en évidence une augmentation de la demande en composteur individuel, la baisse des ordures ménagères collectées, l'augmentation du tri sélectif. Le document détaille également les actions de communication de la communauté de communes auprès du grand public et des scolaires pour réduire la production des ordures ménagères et insister sur la nécessaire qualité du tri.

En termes de bilan financier, les dépenses s'élèvent à 2 064 572 € et les recettes 2 018 326 €.

Le rapport complet est consultable sur le site de la communauté des communes.

- Changement du contrat de maintenance et bail des photocopieurs

Monsieur le Maire indique que le contrat de location/entretien du photocopieur de la mairie a été renégocié. 2 sociétés ont été consultées et le choix s'est porté sur la société BSI (138,66 € HT par mois). SBSR, Le concurrent avait un tarif de 190 € HT par mois.

- Diagnostics pour les logements communaux :

Monsieur Thierry Bousquet indique qu'il ne trouve pas trace de diagnostic immobilier ni de certificat d'installation de détecteur de fumée dans les dossiers des logements en location. Seul le dossier du café, dont le bail de location a été effectué chez un notaire est complet.

Certains de ces diagnostics sont obligatoires et sont à joindre aux contrats de location. La surface habitable doit également paraître sur les baux et les annonces de location. Une société (SAS DEER47) a donc été contactée pour faire un relevé des surfaces habitables et effectuer les diagnostics des logements communaux en location. Un premier logement a été fait dans la maison Casagrande (225 € TTC). Il reste à vérifier la présence des détecteurs de fumée. Pour faire ces diagnostics obligatoires aux cinq autres logements que la Mairie loue, le devis s'élève à 968,33 €.

- Etat des lieux de sortie d'un logement de la Maison Casagrande

Monsieur Thierry Bousquet signale avoir effectué l'état des lieux de sortie d'un logement de la maison Casagrande. Il apparaît que des remises en état devront être effectuées : retouche de plâtre, peinture, bonde lavabo HS, filtre hotte à remplacer, VMC à nettoyer, ramonage conduit poêle. Un devis de ramonage a été demandé à Jonathan Guerin, il est de 70 €.

Le jardin n'est pas entretenu mais il est noté dans le bail comme « jardin public partagé » donc l'entretien reviendra à la municipalité. Les anciens locaux en bout du jardin sont encombrés d'objets de toutes sortes et il faudra les vider avant de louer. Il serait souhaitable de relier le jardin à ce logement uniquement.

Le constat de cet état des lieux indique qu'il est nécessaire de faire une information sur les obligations du bailleur et du locataire et de la joindre aux contrats de location.

3 – Echanges :

Projets « Assistance à la mise en place d'un projet global et réinvestissement du patrimoine communal », organisation des journées des 9 et 10 septembre.

Monsieur le Maire lit le programme des ateliers prévus les 9 et 10 septembre et insiste sur l'intérêt de ces 2 journées. Messieurs Thierry Bousquet précisent qu'ils ont souhaité recevoir les professionnels et associations de préférence le vendredi et qu'il a informé par mail les hébergeurs, restaurateurs, professionnels du tourisme, associations et producteurs locaux. Les besoins matériels des architectes sont des chaises et tables sous la halle ainsi que des boissons (eau, café, thé). Monsieur le Maire propose de prévoir un verre pour clôturer la journée. Madame Claudie Blot et M Nicolas Fiault proposent de faire les achats nécessaires. Monsieur le Maire précise que le rendu des scénarios se fera le 29 septembre après-midi et que le choix devra se faire en suivant rapidement.

Les habitants n'étant pas présents à la réunion du 29 septembre, Monsieur Thierry Bousquet indique qu'il faudrait faire une réunion publique pour recueillir les avis des habitants sur les scénarios. Monsieur le Maire précise que cela irait dans le sens de la démarche participative mise en place par la municipalité. Madame Angélique Gosset propose la date du samedi 01 octobre. L'horaire est fixé à 14h30.

4/ Questions diverses

Maison famille Papini : Monsieur le Maire annonce que la maison est en vente et sa situation sur la place incite à la prendre en considération dans le projet de réinvestissement du patrimoine communal. Une visite sera organisée avec le groupement d'architectes.

Plaque Sabine Sicaud : Monsieur Nicolas Fiault indique avoir obtenu un tarif de 460 € fichiers inclus. Les trous de fixation peuvent également être réalisés si nous lui fournissons les cotes. De son côté, madame Claudie Blot a reçu une proposition de l'imprimerie Molinié pour une plaque aluminium composite format 40x60 au tarif de 65 € + 30 € pour la maquette. L'imprimerie Molinié doit également chiffrer la plaque de Laurenque.

Monsieur le Maire demande que cela soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Chemin de Lavinal : Madame Claudie Blot indique qu'il manque le panneau. Monsieur Serge Capmas précise qu'il a été enlevé pour remise en état de la fixation.

Rencontre historique de Gavaudun du 25 août : Madame Claudie Blot rapporte que les intervenants étaient satisfaits. Une soixantaine de personnes ont assisté à cette rencontre. Le thème envisagé pour l'an prochain serait une comparaison des châteaux de Biron, Gavaudun, Bonaguil et Sauveterre au moyen âge. Concernant la publicité de l'évènement, Mme Claudie Blot dit qu'il faudrait élargir aux campings.

Piste du marrou : Monsieur Thierry Bousquet indique qu'une incinération a été signalée côté Cuzorn. Un signalement sera fait à la gendarmerie. Madame Angélique Gosset indique que le cadenas sera posé cette semaine côté Gavaudun. Monsieur Serge Capmas pense qu'il faudrait installer une barrière côté Cuzorn à la limite de Gavaudun.

Pistes forestières : Monsieur le Maire indique qu'il a demandé un devis pour passer le lamier pour dégager les pistes.

Eclairage Public : L'éclairage public de la Placette des Droits de l'Enfant ne fonctionne pas.

M. le Maire lève la séance à 22 heures 12 minutes